

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 10 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Claude PATTE.

Secrétaire de la séance : Françoise CORBILLON

Présents : Claude PATTE, Françoise CORBILLON, Régis HERMETZ, Patrick HOUZIAUX, Marie-Paule POUPART, Valérie PRIEZ, Simon VAN OOST, Dominique WANQUETIN

Représentés : Sylvie BRUTEL représentée par Claude PATTE, Dorothée HAUTBOUT représentée par Françoise CORBILLON, Eric VAN OOST représenté par Marie-Paule POUPART

Ordre du jour :

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation du procès-verbal du 31 mars 2026
- 3/ Désignation des délégués et suppléants qui éliront les sénateurs
- 4/ Décision modificative budgétaire
- 5/ Délibération sur le plan de financement de l'aménagement de la Peupleraie
- 6/ Désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle que la date de cette réunion fixée par arrêté préfectoral du 18 mai 2026 spécifiquement pour les élections des délégués et suppléants qui éliront les sénateurs le 27 septembre prochain, concerne toutes les mairies du département. Par conséquent, à la demande des services préfectoraux, les questions diverses n'ont pas été prévues afin de ne pas "charger" l'ordre du jour.

Les procès-verbaux des 20 et 31 mars 2026 transmis par voie électronique le 9 avril 2026 ont été approuvés à l'unanimité. A la demande du contrôle de légalité, la délibération du 31 mars 2026 concernant la composition de la commission d'appel d'offres doit être modifiée par une nouvelle décision. Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, acceptent l'ajout de ce point supplémentaire en fin de séance.

Délibérations du conseil :

Désignation des délégués pour les élections sénatoriales (N° DE_021_2026)

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral à l'ouverture du scrutin :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé : du Président (lui-même) et des deux membres du Conseil Municipal les plus âgés ainsi que des deux membres les plus jeunes présents. Il s'agit de M. HOUZIAUX Patrick, Mme CORBILLON Françoise, Mme PRIEZ Valérie et M. VAN OOST Simon.

b) Election du délégué :

L'unique candidature enregistrée : M. PATTE Claude

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 11

M. PATTE Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Elections des 3 suppléants :

La liste des candidatures enregistrée :

- M. HOUZIAUX Patrick,
- Mme POUPART Marie-Paule,
- Mme PRIEZ Valérie

Après enregistrement de la liste des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 11

Les candidats proclamés suppléants sont : HOUZIAUX Patrick, POUPART Marie-Paule et PRIEZ Valérie.

Délibération de la décision modificative n°1 - ARGOULES 2026 (N° DE_022_2026)

Le montant de l'affectation de résultat de fonctionnement 2025 n'a pas été indiqué au bon article. Il est donc nécessaire d'approuver la décision modificative suivante :

Investissement		Recettes	Dépenses
1068 - 0	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 532,42	0
1068 (041) - 0	Excédents de fonctionnement capitalisés	-7 532,42	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la décision modificative ainsi établie.

Désignation de 2 délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (N° DE_023_2026)

Monsieur le Maire informe qu'à la suite des élections municipale du 20 mars 2026, il convient de désigner 2 délégués à la CLECT de la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre.

Sont désignés :

- Monsieur Claude PATTE, délégué titulaire
- Madame Marie-Paule POUPART, déléguée suppléante

Délibération sur le plan de financement de l'aménagement de la Peupleraie (N° DE_024_2026)

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée délibérante le projet d'aménagement de la Peupleraie pour un montant de 88 755 €HT correspondant au devis de la SARL ROHAUT PAYSAGES.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante :

- adopte le projet qui lui est présenté,
- sollicite les aides de la Communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre et du Parc Naturel Régional dans le cadre de l'appel à projets qui permet de soutenir techniquement et financièrement des initiatives locales pour la valorisation du patrimoine naturel communal.
- arrête le plan de financement suivant :

Soutien de la Communauté de communes : 10 000 €

Subvention du PNR : 6 000 €

Part revenant au Maître d'ouvrage (fonds propres) : 72 755 €

Constitution de la commission d'appel d'offres (N° DE_010B_2026)

La commission d'appel d'offres de la commune d'Argoules se compose d'un président de droit, de 3 membres titulaires élus et de 3 membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

M. Claude PATTE est donc élu président de droit

Ont été désignés :

Trois membres titulaires : Marie-Paule POUPART, Valérie PRIEZ, Françoise CORBILLON

Trois membres suppléants : Régis HERMETZ, Dominique WANQUETIN, Simon VAN OOST

Cette délibération annule et remplace la délibération n°DE_010_2026 du 31 mars 2026 concernant la commission d'appel d'offres.

Séance levée à 11 h 45

Claude PATTE
Président de séance



Françoise CORBILLON
Secrétaire de séance

